

Vuisternens en Ogoz ce 4 octobre 1949

Monseigneur le Vicaire Général,

Ayant appris hier que je ne suis pas en règle dans l'affaire de la tombola que j'ai lancée en faveur de la construction d'une petite chapelle à N.D. de la Salette à Vuisternens en Ogoz, je viens vous demander humblement de bien vouloir autoriser cette tombola,.

La première raison que je crois pouvoir donner à cette autorisation, c'est qu'il s'agit d'accroître encore la dévotion à la sainte Vierge par l'erection d'une chapelle en un lieu très recueilli où les fidèles iront volontiers prier.

La deuxième raison, c'est que j'ai déjà dû payer 800 frs d'impôt pour l'autorisation que le Conseil d'Etat a bien voulu me donner, et, près de 300 frs pour l'impression des billets.

Je me permets de signaler que, si j'ai lancé cette tombola avant d'en avoir reçu l'autorisation de l'Evêché, ça a été de bonne foi; car après en avoir parlé à un ancien doyen de mes amis celui-ci m'a dit qu'il ne croyait pas qu'une autorisation soit nécessaire.

Il s'agit d'une tombola de dix mille billets à 1 fr le billet dont le boni net pour la chapelle sera d'environ 3000 frs.

Veillez agréer, Monseigneur le Vicaire Général, mon assurance de mon religieux et profond respect.

*J. Picard.*